

**U**n fleuve, ce n'est pas seulement une énorme quantité d'eau en mouvement. C'est aussi une histoire, une culture, des paysages et les émotions qui vont avec. La Seine ne fait pas exception. Elle a forgé au fil du temps et marque encore aujourd'hui, pour une large part, l'identité de notre département. Tout au long de son parcours de 39 kilomètres dans les Hauts-de-Seine, elle déroule ses six îles et ses 66 kilomètres de berges où s'égrainent tour à tour sites industriels tourmentés et confidentiels, recoins de verdure, gigantesque port commercial et minuscules estacades, infranchissables voies à grande circulation et sentiers bucoliques. La Seine est indéfectiblement liée à la vie économique et sociale de notre département. L'épopée de Billancourt et les usines Renault, les établissements Blériot à Suresnes, les usines Citroën à Levallois-Perret marquent quelques-unes des plus belles pages de l'histoire industrielle des Hauts-de-Seine et ont façonné les quartiers environnants. Élément de mémoire, elle est aussi chargée de symboles et d'imaginaire. Elle a inspiré écrivains et artistes et son nom en particulier reste attaché à celui de Seurat, Sisley, Monet et autres peintres impressionnistes. Elle fait également partie de l'inconscient collectif des haut-séquanais auxquels elle rappelle constamment que la nature vaste, puissante et capricieuse, et donc parfois inquiétante, est bel et bien présente à nos portes. Ne représente-t-elle pas le seul grand risque naturel dont nous ayons à connaître dans les Hauts-de-Seine ?

C'est dire si nous nous devons de reconsidérer le fleuve en reconsidérant la ville. Il nous faut cesser d'en faire une simple variable d'ajustement de l'aménagement urbain. En bref, il ne doit plus être le lieu où s'accumule ça et là, au gré des opportunités, ce que la cité ne veut pas voir en son cœur. Car la Seine constitue un important enjeu de développement durable du territoire départemental. Elle joue un rôle économique croissant en tant que moyen de transport de marchandises et de matériaux. Sur le plan environnemental, elle constitue un mode d'acheminement alternatif à la route dont il faut garantir le développement ; elle est aussi un milieu naturel majeur et assure une indispensable fonction de corridor écologique. Elle représente enfin un enjeu social considérable pour la moitié nord de notre département. Si le Sud est relativement bien pourvu en espaces verts, la Seine est sans conteste, avec ses berges, le plus grand – parfois hélas le seul – espace naturel du Nord auquel une grande partie des habitants souhaite légitimement pouvoir accéder pour renouer avec la nature dans le cadre de ses loisirs. Aussi, la Charte 2000 s'est-elle donné parmi ses objectifs celui de rendre la Seine aux habitants.

A l'heure où le Conseil général met en place une démarche de développement durable, il ne peut se désintéresser du devenir du fleuve. L'adage penser globalement, agir localement prend ici tout son sens car c'est bien de trouver l'échelle pertinente pour appréhender la problématique de la Seine dont il s'agit. Le Département nous paraît être celle-ci. Non qu'il souhaite se substituer à l'initiative des différents acteurs du fleuve, chacun compétent dans le domaine qui est le sien. Néanmoins, à travers un schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, il entend proposer pour le territoire fluvial un projet collectif et équilibré, partagé entre tous les partenaires, Etat, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, monde associatif, habitants. Nous en sommes conscients, ce projet porte sur le long terme. Pour être réaliste et donner du sens à l'action, il doit rassembler sur les éléments de son diagnostic et offrir des arbitrages entre des options différenciées selon les enjeux. Il doit aussi fixer des priorités et se donner les moyens de pérenniser ses orientations pour qu'elles soient progressivement prises en compte par les documents d'urbanisme. Il appartiendra à la concertation de répondre à ces quatre impératifs. L'année qui suivra l'examen du présent avant-projet par l'Assemblée départementale y sera consacrée.